

Présidence : Portugal

## 832<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 12 octobre 2016

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 15 h 30

2. Présidente : Ambassadrice M. da Graça Mira Gomes  
M. D. Girão De Sousa

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a exprimé ses condoléances à la Turquie à la suite de l'attentat à la voiture piégée qui s'est produit dans le sud-est de la Turquie le 9 octobre 2016.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « LES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES – ACCROÎTRE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA PRISE DE DÉCISIONS ET AU SEIN DES OPÉRATIONS »**

– *Colonel B. Kassymova, professeur associé de gouvernance militaire et d'État, Département de l'état-major, Université nationale de défense, Kazakhstan*

– *Lieutenant-colonel D. Azevedo, Conseillère militaire auprès du Président de la République portugaise*

– *Ambassadrice M. Marinaki, Conseillère principale du SEAE de l'UE pour les questions d'égalité des sexes et pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité*

Présidente, colonel B. Kassymova, lieutenant-colonel D. Azevedo,  
Ambassadrice M. Marinaki, représentant du Centre de prévention des conflits,

Autriche (également au nom de la Finlande, du Kazakhstan et de la Turquie) (annexe 1), Norvège, Ukraine (FSC.DEL/201/16), Espagne, Roumanie, Croatie (annexe 2), Royaume-Uni (annexe 3), Canada, États-Unis d'Amérique, Arménie, Slovénie, Fédération de Russie, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Italie)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/202/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/198/16), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 4), France (annexe 5)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercice militaire d'envergure effectué par la Fédération de Russie dans les régions de Pskov, Ivanovo, Kostroma et Iaroslavl du 3 au 10 octobre 2016* : Lettonie, États-Unis d'Amérique
- b) *Visite d'une base aérienne et d'une installation militaire effectuée en Serbie du 27 au 30 septembre 2016* : Serbie
- c) *Visite d'une base aérienne et d'installations de formation militaire effectuée en Croatie du 3 au 6 octobre 2016* : Croatie
- d) *Document de réflexion sur les options pour le suivi du Séminaire de haut niveau de l'OSCE sur la doctrine militaire (FSC.DEL/197/16 Restr.)* : Pays-Bas, Président, Autriche (annexe 6), Belgique

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 octobre 2016 à 10 heures, Neuer Saal



---

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA FINLANDE, DU KAZAKHSTAN ET  
DE LA TURQUIE)**

Madame la Présidente

Au nom de l'Autriche, de la Finlande, du Kazakhstan et de la Turquie, je tiens à remercier la Présidence portugaise du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir inscrit ce thème important à l'ordre du jour. Je souhaiterais également remercier les intervenants pour leurs contributions intéressantes ainsi que le Centre de prévention des conflits, qui nous a fait part des conclusions du rapport sur la participation des femmes aux activités de vérification menées dans le cadre du Document de Vienne 2011.

Permettez-moi de souligner que l'inclusion des femmes dans les forces armées et les opérations est non seulement une question relative aux droits des femmes et à l'égalité des sexes mais aussi une question concernant l'efficacité opérationnelle et la capacité des missions à s'acquitter de leurs mandats. L'expérience et les récentes conclusions du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ont montré que la participation des femmes aux forces armées et aux opérations facilite les contacts avec la population locale, améliore les capacités en matière d'alerte rapide, de collecte de renseignements et d'appréciation des situations, et permet de mieux tenir compte des besoins d'une population diversifiée. Ce ne sont là que quelques exemples de l'incidence positive de la participation des femmes aux forces armées et aux opérations.

Malgré les efforts actuels de la communauté internationale, 16 ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les femmes continuent d'être nettement sous-représentées dans les forces armées, les opérations et les activités liées à la paix et la sécurité en général. Conscients qu'il est important de combler les lacunes constatées dans la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », nous appelons à redoubler d'efforts pour veiller à ce que nos engagements politiques se traduisent par des actes concrets et significatifs sur le terrain. Nous devons donc intensifier nos efforts pour augmenter le nombre de femmes dans les forces armées et les opérations à tous les niveaux, et inciter les responsables politiques et militaires à nommer davantage de femmes, en particulier à des postes de direction et de décision pertinents. En outre, nous devons nous assurer que la problématique hommes-femmes est intégrée dans toutes les phases de la planification

opérationnelle, notamment l'analyse de la situation, la conception de la mission, l'exécution de la mission, et la toute dernière phase du retrait de la mission. À cette fin, nous recommandons également que des conseillers pour l'égalité des sexes soient placés à des postes stratégiquement élevés dans les hiérarchies des organisations et des opérations, afin d'être plus impliqués dans les processus d'information et de décision.

Même si les États ont la responsabilité première d'assurer la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », des organisations régionales telles que l'OSCE ont également un rôle clé à jouer. À cet égard, nous tenons à rappeler l'existence du Plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité parrainé par l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie. L'objectif principal de ce Plan d'action est de renforcer les engagements déjà pris concernant l'agenda « Femmes, paix et sécurité » et de fournir aux États participants une plateforme pour échanger les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Nous espérons que le soutien constant de la grande majorité des États participants en faveur du Plan d'action de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité permettra de l'adopter dans un très proche avenir.

Merci, Madame la Présidente. Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



---

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CROATIE**

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion consacrée à un sujet des plus importants. C'est un domaine dans lequel mon pays est très actif et a accompli des progrès énormes depuis qu'il a adopté la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, résolution décisive.

Je m'exprimerai à la fois en ma capacité nationale et en tant que représentant du pays hôte d'une importante organisation régionale, en l'occurrence le Centre RACVIAC pour la coopération en matière de sécurité.

La Croatie a mis en place un cadre légal et politique national complet pour faciliter l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes.

Afin de mettre en œuvre le cadre légal, le Ministère de la défense a adopté le Plan d'action pour la promotion et l'instauration de l'égalité des sexes au sein du Ministère de la défense et des Forces armées, ainsi que la Politique de sensibilisation à l'égalité des sexes au sein du Ministère de la défense et des Forces armées.

Le Ministère de la défense a, par ailleurs, nommé un coordonnateur pour l'égalité des sexes et deux comités ont été créés pour le personnel militaire d'active. Ce même ministère a en outre augmenté le nombre de conférences sur les droits de l'homme mettant spécialement l'accent sur des thèmes liés au genre comme la violence à l'égard des femmes et la résolution 1325.

Cette approche pédagogique et de sensibilisation a été suivie à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation militaires, avec pour but de tenir compte systématiquement des spécificités des sexes dans toutes les fonctions militaires essentielles dans les processus d'évaluation, de planification et d'exécution à tous les niveaux.

Le principe de l'égalité des chances est l'un des principes de base sous-tendant la Loi relative au service dans les Forces armées, qui régit des fonctions importantes de perfectionnement professionnel et de gestion du personnel au sein des Forces armées.

À cet égard, je tiens à faire remarquer que, l'année dernière, une femme a été promue pour la première fois au rang de général au sein des Forces armées croates. Il convient de noter que la personne en question exerçait précédemment les fonctions de conseillère pour la politique à l'égard des femmes au quartier général de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à Kaboul.

En tant que pays hôte du RACVIAC, la Croatie soutient les activités de programme menées par le Centre dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité pour l'Europe du Sud-Est, réforme dans le cadre de laquelle nous accordons un intérêt particulier à la prise en compte du souci de l'égalité des sexes et à l'application de la résolution 1325. Pour faire avancer ces objectifs, nous soutenons les deux activités suivantes : la Conférence annuelle sur la prise en compte du souci de l'égalité des sexes et la sécurité en Europe du Sud-Est et le « Cours de formation de formateurs aux questions de genre » dispensé annuellement.

À la faveur de la Conférence, le Ministère croate de la défense soutient et gère en permanence depuis 2012 un réseau de points de contact pour les questions de genre en Europe du Sud-Est.

Le Cours de formation de formateurs aux questions de genre a été élaboré en collaboration avec l'état-major général des Forces armées croates et le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires. Le plan d'études est basé sur le modèle utilisé par le Centre nordique, qui est certifié par l'OTAN. Ce cours d'une durée de dix jours prépare les instructeurs et formateurs à planifier et à dispenser, à l'intention des membres du contingent, d'unités et du personnel, des formations à la prise en compte du souci de l'égalité des sexes dans les opérations militaires.

Pour conclure, permettez-moi de souligner une fois de plus que la République de Croatie, au travers du concours qu'elle apporte au RACVIAC, reste attachée à une promotion accrue de l'égalité des sexes et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le secteur de la sécurité en Europe du Sud-Est, contribuant ainsi constamment à la stabilité de la région dans son ensemble.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Présidence portugaise du FCS d'avoir organisé un dialogue de sécurité sur cette question, qui figure au cœur de l'agenda « Femmes, paix et sécurité », et les intervenants de ce matin pour leurs exposés très intéressants. Je souhaite vous communiquer quelques informations récentes sur des avancées au Royaume-Uni.

Le Ministère de la défense du Royaume-Uni est soucieux de recruter et de conserver à son service les personnes les plus qualifiées pour nos forces armées, indépendamment de leurs origines, genre, appartenance ethnique, habitudes de travail, responsabilités familiales ou orientation sexuelle. Cela s'impose sur le plan moral, mais c'est aussi indispensable pour l'efficacité opérationnelle de nos forces de défense, car cela nous permet d'accéder à un vivier de talents aussi large que possible. En juillet, le Gouvernement britannique a fait savoir qu'il levait l'interdiction pour les femmes de servir dans des rôles de combat rapproché au sol. À compter de novembre 2016, les femmes pourront intégrer aussi bien les unités d'active que de réserve du Corps blindé royal. Les autres rôles de combat rapproché au sol seront accessibles aux femmes fin 2018 dès que des mesures supplémentaires d'atténuation des risques pour leur santé auront été prises. Ces avancées augmentent les chances pour les femmes de servir dans toute la gamme des rôles et complètent la stratégie du Royaume-Uni visant à accroître la proportion des femmes servant dans les forces armées.

Les femmes, la paix et la sécurité et, en particulier, la participation des femmes aux forces nationales et aux opérations de paix étaient les thèmes principaux de la réunion des ministres de la défense de l'ONU sur le maintien de la paix organisée par le Ministère de la défense à Londres le mois dernier. Plus de 60 pays ont signé le Communiqué de Londres qui en est résulté, dans lequel le rôle indispensable des femmes dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et le règlement des conflits en général est reconnu. L'ONU et ses États membres y sont invités à faire davantage pour accroître la participation des femmes, en particulier à des fonctions de direction, et il comporte six engagements ambitieux. La mise en œuvre de ces engagements aura une incidence notable sur l'avancement de cet agenda à la fois aux niveaux national et international. Un plan d'action pour la mise en œuvre des engagements pris par le Royaume-Uni a déjà été adopté.

Le Ministère de la défense est l'un des trois départements gouvernementaux à avoir pris des engagements dans le cadre du Plan d'action national du Royaume-Uni sur les femmes, la paix et la sécurité. Accroître le nombre de femmes servant dans les forces armées est d'une importance primordiale pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Le général Gordon Messenger, chef adjoint de l'état-major de la défense, s'est fait le chantre des questions de genre et s'emploie à entériner ce changement culturel au sein des forces armées. Dans le cadre de cet engagement, nous œuvrons activement à accroître le nombre de membres du personnel des opérations de maintien de la paix formés pour fournir des conseils sur les questions de genre dans tous nos déploiements. La doctrine est en cours d'actualisation et les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la prévention de la violence sexuelle ont été incorporées dans toutes les formations préalables au déploiement.

Le Royaume-Uni encourage vivement ses partenaires internationaux à élaborer et mettre en œuvre leurs propres plans d'action nationaux sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la participation des femmes aux forces armées étant une importante priorité. Nous sommes toujours intéressés à tirer des enseignements de l'expérience d'autrui. Ayant pris la parole au FCS en juillet, la Baronne Anelay, Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, a demandé que les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité occupent une place de choix dans tous les programmes et la prise de décisions de l'OSCE. L'intérêt montré pour cette question dans le contexte de l'OSCE a été illustré par la large participation à l'activité parallèle sur les femmes, la paix et la sécurité qui s'est tenue le mois dernier au cours de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et qui était organisée par l'Espagne et le Royaume-Uni, avec un vaste coparrainage. L'OSCE offre une plateforme unique en son genre pour échanger des meilleures pratiques et aider à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans notre région, et nous comptons que cette question continuera de faire l'objet d'un engagement concret et constructif.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/838  
12 October 2016  
Annex 4

FRENCH  
Original: RUSSIAN

---

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Du fait que la Crimée a été mentionnée dans les déclarations de ce jour d'un certain nombre de délégations, la délégation de la Fédération de Russie juge utile de faire les observations suivantes.

La proclamation de l'indépendance de la République de Crimée et son incorporation à la Fédération de Russie ont été l'expression légitime du droit du peuple de Crimée à l'auto-détermination à un moment où l'Ukraine, forte d'un soutien étranger, subissait un coup d'État et où des éléments nationalistes radicaux influaient avec force sur les décisions adoptées dans le pays, ce qui se traduit à son tour par la méconnaissance des intérêts des régions ukrainiennes et de la population russophone.

La population multi-ethnique de Crimée, à une majorité écrasante des voix, prit les décisions appropriées, exprimant ainsi sa volonté en toute liberté et équité. Le statut de la République de Crimée et de la ville de Sébastopol, entités à part entière de la Fédération de Russie, ne saurait être remis en question ni réexaminé. La Crimée est russe et elle le restera. C'est une réalité dont nos partenaires devront bien s'accommoder.

Cette position se fonde sur le droit international, auquel elle est pleinement conforme.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

---

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE**

Madame la Présidente,

Mon distingué collègue russe a mentionné les propos du Président de la République. Ces propos sont sortis de leur contexte.

Pour la bonne information de tous et si vous me le permettez, Madame la Présidente, je lirai les deux paragraphes du discours de Monsieur Hollande au Conseil de l'Europe, le 11 octobre. Ces deux paragraphes concernent la situation en Ukraine.

Je cite :

« Mesdames et Messieurs les parlementaires, les valeurs du Conseil de l'Europe inspirent l'action diplomatique de la France aux frontières-mêmes de l'Union et de notre continent. En Ukraine, l'annexion illicite de la Crimée par la Russie et la déstabilisation de l'Est de l'Ukraine ont provoqué d'abord de nombreuses victimes et là aussi des milliers de déplacés. Je me suis personnellement engagé, avec la chancelière MERKEL, dans le cadre de ce qu'on appelle le format Normandie, pour la recherche d'une solution diplomatique. C'est ce que l'on a appelé les accords de Minsk.

Je le dis tout net : les progrès sont trop lents et nous devons avancer sur les conditions politiques et sécuritaires qui permettront de tenir le plus rapidement possible, comme les accords de Minsk le prévoient, des élections à l'Est de l'Ukraine selon la loi ukrainienne et dans le respect des critères internationaux. Je suis prêt à tout moment, avec la chancelière MERKEL, à réunir le format Normandie avec le président POUTINE et le président POROCHENKO pour veiller à la pleine application des accords de Minsk. L'Ukraine elle-même doit prendre sa part des réformes attendues et je sais que le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle utile pour l'accompagner. »

Je vous remercie d'annexer cette déclaration au journal de séance.



---

**832<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 838 du FCS, point 3 d) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Madame la Présidente,

L'Autriche tient à remercier la délégation des Pays-Bas de ses efforts et se félicite du document de réflexion relatif aux options pour le suivi du Séminaire de haut niveau sur la doctrine militaire de cette année (FSC.DEL/197/16, 7 octobre 2016).

Le Séminaire a été, selon nous, une initiative concluante. Des thèmes tels que la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et les nouveaux défis ont fait l'objet d'un débat ouvert et animé. Les délégations ont confronté diverses évaluations des conflits en cours. Le Séminaire a, par ailleurs, permis aux délégations d'examiner l'impact de ces conflits sur les forces armées et les politiques de sécurité et de défense ainsi que de comparer les changements survenus dans les doctrines militaires nationales.

Comme le chef d'état-major de la défense autrichienne l'a souligné à l'ouverture du Séminaire, la transparence et l'ouverture sont des éléments fondamentaux du renforcement de la confiance. En particulier dans l'environnement de sécurité dynamique actuel, le Document de Vienne et les MDCS apportent une contribution particulière à la réalisation de cet objectif. Il y a donc de bonnes raisons de recommander et d'appeler de ses vœux des dialogues plus fréquents sur les stratégies et les doctrines ainsi que des contacts entre militaires comme le prévoit le Document de Vienne.

Nous partageons l'avis des Pays-Bas selon lequel il est nécessaire de poursuivre le dialogue sur les doctrines militaires de manière plus régulière. Nous exprimons par conséquent notre soutien en faveur de ce document de réflexion. Nous considérons qu'il est utile et avantageux d'œuvrer à la mise en œuvre des trois options présentées.

L'Autriche, en tant que pays assumant la prochaine présidence en exercice de l'OSCE, encourage les présidences du FCS à organiser et à tenir des réunions sur les doctrines militaires l'année prochaine, et au-delà de 2017, et les soutient dans cette initiative.